

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 2 mars 2020

Présents : Mmes BELLE, BÉNISTAND, BONNET, CARVALHO PEREIRA MARQUES, FILET-COCHE, FOU DRAZ et VILLARD ; Mrs BELLE, CHEVALIER, FAURE et REBERT

Absent ayant donné procuration : Mme BERALDIN et Mr MONNET

Absents excusés : Mme CHARRAS

Absents :

Secrétaire de séance : Mme VILLARD

☞ COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020::

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il y a des observations concernant le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Il demande également, à titre d'information, si les abonnés EDF qui ont subi une coupure de courant au mois de novembre, aurait été indemnisé. A priori non mais un sms a été adressé à ceux qui payent tous les 2 mois.

Aucune remarque n'est formulée.

Approuvé à l'unanimité

☞ COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « URBANISME » DU 29 JANVIER 2020::

Monsieur le Maire expose les modalités d'aménagement du PLU souhaitées par la commune. Les propositions faites par la commune concerne :

1/ Article A1 : Pour la réalisation de constructions agricoles situées à distance du siège social

2 / Articles A2 et N2 : pour la réalisation de piscines et autres annexes en zones agricoles et naturelles

3/Articles UC 1 et Ua 2 : pour l'extension ou l'aménagement de locaux à usage agricole ou forestier

Après un rendez-vous avec la DDT (Direction Départementale des Territoires) quelques précisions ont été apportées. Les nouvelles propositions ont été envoyées au bureau d'études qui gère ces modifications pour suite à donner.

Approuvé à l'unanimité

☞ COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « ECOLE » DU 29 JANVIER 2020::

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il y a des observations concernant le

compte-rendu de la commission « école ».
Aucune remarque formulée.

Approuvé à l'unanimité

1.1 ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE ASSURANCE :

Le 26/04/2019 lors de la pose de mobilier à la demande de la Communauté de communes Royans Vercors, l'entreprise MOBIDECOR a endommagé le sol de la ludothèque venant tout juste d'être terminé.

La commune a fait une déclaration de sinistre et l'assurance de l'entreprise (AXA Assurance) a envoyé un chèque de 5 412.40 € selon un chiffrage du cabinet Erget (expert diligenté).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le montant du dédommagement du sinistre et de l'autoriser à encaisser le chèque correspondant.

Approuvé à l'unanimité

2.1 COMPTES ADMINISTRATIFS 2019-:

La commission « Finances » s'est tenue le lundi 17 février 2020 durant laquelle ont été étudiés les CA et BP des trois budgets.

Monsieur Chevalier expose les 3 comptes administratifs 2019 au conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le CA 2019 du budget principal.

Approuvé à l'unanimité

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le CA 2019 du budget assainissement.

Approuvé à l'unanimité

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le CA 2019 du budget eau.

Approuvé à l'unanimité

2.2 COMPTES DE GESTION ET AFFECTATIONS DE RESULTAT 2019 :

1/En fin d'exercice un Compte de Gestion de chaque budget est réalisé par la Trésorerie et doit être conforme au vote du Compte Administratif établi par la commune.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion 2019 des trois budgets.

Approuvé à l'unanimité

2/Une fois les Comptes arrêtés et les résultats chiffrés, il y a lieu d'équilibrer le budget à venir et donc d'affecter les résultats 2019.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'Affectation des résultats du budget Principal 2019.

Approuvé à l'unanimité

2.3 BUDGET PRÉVISIONNELS 2020

Les Budgets Prévisionnels 2020 ont été établis pour les budgets Principal, Eau et Assainissement.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Budget Prévisionnel Principal 2020.

Approuvé à l'unanimité

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Budget Prévisionnel Eau 2020.

Approuvé à l'unanimité

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Budget Prévisionnel Assainissement 2020.

Approuvé à l'unanimité

2.4 ECHANGE ET VENTE DE PARCELLE AU QUARTIER LES BOURNIERES

Au quartier des Bournières, la sortie du garage d'un des habitants du quartier donne sur le domaine public, aucun véhicule ne peut stationner devant car cela obstrue la porte. Cette portion n'est de fait d'aucune utilité publique.

Par ailleurs, sur une partie de la parcelle de ce même propriétaire se trouve une bouche d'égout communale. Lors de ses délibérations du 25 novembre 2019, le conseil municipal a décidé de reconnaître la perte d'utilité publique de ladite parcelle, d'approuver sa désaffectation du domaine public et de valider le principe de vente.

A ce jour, le géomètre a établi un plan de division la parcelle concernée par la désaffectation du domaine public est de 27 m². La parcelle de 8m² sur laquelle est située la bouche d'égout communale est échangée sur la même superficie entre le propriétaire et la commune. Il reste donc 27m² - 8m² = 19m² qui seront vendus au prix de 60 € le m². Les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider la vente de la parcelle restante de 19m² au prix de 60€ le m² et de l'autoriser à signer tous les documents y afférents.

Approuvé à l'unanimité

3.1 DÉLIBÉRATION SDED – EXTENSION DU RÉSEAU POUR M. BILLET

Il est nécessaire de réaliser un raccordement au réseau électrique à partir du poste « La Claire » à la demande de Mr Billet pour alimenter une brasserie. Cette extension de réseau a un coût total de 15 345.72 €. Les financements mobilisés par le SDED sont à hauteur de 12 352.80 € ce qui laisse une participation communale de 2 992.92 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à approuver le projet de raccordement et de délibérer en ce sens.

Approuvé à l'unanimité

4.1 VALIDATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES BIBLIOTHÈQUE (CLECT)

La CCRV s'est, conformément à la loi, emparée de la compétence Lecture Publique et à ce titre a repris en gestion la bibliothèque-Ludothèque de Saint Laurent en Royans. Ce transfert de compétence auparavant communale doit également donner lieu au transfert de tous les moyens nécessaires à l'exercice de ladite compétence.

Les coûts de fonctionnement de la bibliothèque-Ludothèque ont été recensés sur l'année de référence 2017, le montant total s'élève à 24 108 €. Cette somme sera donc à verser à la CCRV par la commune chaque année sur les crédits inscrits au BP pour les transferts de charge.

Un rapport de la commission d'évaluation des charges transférées a été validé le 14 janvier 2020 par la CCRV.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte du montant des charges transférées de 24 108 €, de valider le rapport de la CLECT et de l'autoriser à signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

Approuvé à l'unanimité

6.1 CONVENTION A.C.C.R.

Comme chaque année l'association sollicite le renouvellement de la convention qui la lie avec la commune concernant l'offre culturelle qu'elle propose sur St Laurent en Royans. Cette année la subvention sollicitée est de 1 500 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider la convention à intervenir entre l'ACCR 5^{ème} saison et la commune et de l'autoriser à la signer.

Approuvé à l'unanimité

6.2 CONVENTION LE BRUIT DU PLAC'ART

Afin de permettre de développer son activité la commune met à disposition, par conventionnement annuel, le bâtiment de 4 salles appelé « La maison des jeunes ». Les 2 premières salles sont destinées à l'exposition et à la vente des objets récupérés et destinées à recevoir le public. Les 2 autres salles sont réservées au rangement et stockage du matériel et sans accueil de public.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider la convention à intervenir entre l'association Le bruit du Plac'art et la commune et de l'autoriser à la signer.

Approuvé à l'unanimité

6.3 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Chaque année la commune s'attache à accompagner les associations qui œuvrent sur le territoire soit par une mise à disposition de matériel, de personnel ou en octroyant une subvention.

Pour 2020, les dossiers ont été étudiés lors de la commission « sociale » qui s'est déroulée le 20/02/2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prendre acte du compte rendu de la commission sociale et d'attribuer les subventions proposées.

Approuvé à l'unanimité

DROITS DE PRÉEMPTION

Mr le Maire informe qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption pour les ventes qui se sont réalisées, pour :

- DAH à Mr ROBERT Mickaël et TORI Mélanie
- Maison DURAFOUR à GAUTHIER Jacques

INFORMATIONS

Monsieur le Maire procède à la communication de plusieurs informations :

- Concernant l'épidémie de Coronavirus la Préfecture doit communiquer ses instructions afin que le déroulement des élections puisse se réaliser dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

- Plusieurs personnes de la commune s'interrogent par rapport aux travaux de terrassement sur la route de Ste Eulalie. Monsieur le Maire rappelle que ces travaux ont pour but de remédier aux ruissellements d'eaux en provenance des fonds supérieurs qui se produisent en période de fortes précipitations, et qui ont dans le passé déjà impacté quelques habitations. Ces travaux sont sur le point d'être achevés.

- Monsieur le Maire a eu connaissance d'une construction en cours sur un terrain boisé non constructible. Après contact avec le propriétaire, celui-ci a répondu qu'il avait acheté ce terrain et souhaitait faire une construction légère pour entreposer des outils de jardinage. Il a été informé par courrier recommandé qu'il doit procéder au démontage de cette construction illégale qui représente, en réalité, beaucoup plus qu'un abri de jardin.

- Monsieur le Maire fait appel aux volontaires pour établir le planning de présences au prochain bureau de vote. Le planning est aussitôt organisé.

8h/11h30 : Maryse Bénistant – Claude Rébert et Christian Chevalier

11h30/15h : Françoise Charras – Christine Carvalho Pereira Marques – Fernand Faure

15h-18h : Sylvie Villard – Danielle Bonnet – Nancy Filet Coche

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question diverse

Monsieur le Maire tient à remercier pour ce dernier conseil du mandat les élus pour leur implication dans les délégations et missions qui ont été les leurs.

Séance levée à 22h